

YEŞİM NAZLAR :

Bonjour, bon après-midi ou bonsoir. Soyez les bienvenus à l'appel à but unique sur les noms géographiques sur CPWG sur les procédures ultérieures aujourd'hui mardi 25 février 2020 à 18:00 UTC.

Pour notre appel d'aujourd'hui, pour le canal d'anglais, nous avons Jonathan Zuck, Olivier Crépin-Leblond, Cheryl Langdon-Orr, Maureen Hilyard, Gordon Chillcott, Alfredo Calderon, Vrikson Acosta, Eduardo Diaz, Tijani Ben Jemaa, Bill Jouris, Priyatosh Jana, Abdeldjalil Bachar Bong, Javier Rúa-Jovet, Pierre-Jean Darres, Yrjö Lansipuro, Lilian Ivette De Luque Bruges, Avri Doria, Justine Chew, Bastian Goslings, Alan Greenberg, Dev Anand Teelucksingh, Dave Kissoondoyal. Sur le canal d'espagnol, nous n'avons pour l'instant personne et sur le canal de français, nous avons Michel Tchonang Linze.

Nous avons les reçu les excuses de Marita Moll, de Roberto Gaetano et de Sébastien Bachollet.

Du côté du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Evin Erdoğan et moi-même, Yeşim Nazlar et je vais également gérer l'appel d'aujourd'hui.

Nous avons l'interprétation en espagnol et en français. Nos interprètes d'espagnol sont Marina et Paulo et nos interprètes de français sont Aurélie et Jacques.

Avant de commencer, un petit rappel : veuillez indiquer votre nom avant d'intervenir, non seulement pour la transcription mais aussi pour que les interprètes puissent vous identifier.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Sans plus attendre, je vais maintenant céder la parole à Jonathan Zuck.
Jonathan, c'est à vous.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Yeşim.

Soyez les bienvenus à cet appel à but unique sur les noms géographiques. Et effectivement, c'est une question récurrente. Je vais vous demander de mettre votre ligne sur muet s'il vous plaît.

Donc je vous le disais, c'est une question récurrente dans les discussions de l'ALAC pour le bien des communautés autochtones. Et nous allons probablement continuer à parler de cette question pour parvenir à un consensus.

Comme vous l'avez vu sur l'ordre du jour, nous allons avoir une présentation sur le rapport de la piste de travail numéro cinq de Javier, les prochaines étapes puis questions diverses. Est-ce que quelqu'un souhaite ajouter quelque chose à l'ordre du jour tel que je viens de vous le présenter qui ne figure pas à l'écran présentement ? Bien. Nous considérons donc que l'ordre du jour est ainsi adopté. Et je cède maintenant la parole à Javier qui va nous faire la présentation sur la piste de travail numéro cinq.

JAVIER RUA-JOVET :

Merci beaucoup Jonathan. Bonjour à tous. Brièvement, je vais remercier Justine de cette présentation, c'est elle qui l'a préparée ; merci beaucoup. Passons donc à la première diapositive parce que nous n'avons pas beaucoup de temps.

Pour ceux qui ne le savent pas, la piste de travail numéro cinq, c'est la piste de travail numéro cinq du PDP procédures ultérieures de la GNSO pour la prochaine série de TLD. Et la piste de travail numéro cinq, c'est la cinquième piste de travail sur les travaux sur ce PDP qui est liée aux noms géographiques pour les noms de premier niveau.

Et d'ailleurs, j'insiste sur le fait que la piste de travail numéro cinq qui a fini ses travaux lors de la conférence numéro 66 de l'ICANN, lorsque la piste de travail numéro cinq a présenté son rapport en plénière de l'APDP, la piste de travail numéro cinq a été un très bon exercice d'élaboration de politiques multipartites avec des leaders de la GNSO, de l'ALAC, de la ccNSO et du GAC. Et cela en soit a été une expérience intéressante. Je pense que cela a donné un beau message aussi par rapport au PDP à venir. Et nous avons eu une très bonne participation de plusieurs parties de la communauté avec plusieurs centaines de participants, une centaine d'observateurs qui représentent la grande diversité qu'on a à l'ICANN, énormément de membres de la communauté At-Large aussi.

Donc d'une manière général, ce que vous pouvez voir sur cette diapositive, c'est que nous avons eu un peu de contradiction ou plutôt des politiques qui ont été établies en 2007. La GNSO avait fixé une série de politiques et ces politiques n'étaient pas vraiment reflétées dans la mise en œuvre du guide de candidature de 2012. C'est un document qui permet de présenter votre candidature pour les séries de nouveaux gTLD. Cela a été un problème.

Et on va passer à la diapositive numéro huit et revenir en arrière.

Je vous le disais, on a élaboré le rapport final et le principal consensus auquel nous sommes parvenus entre membres de la piste de travail numéro cinq a été une ratification générale du guide de candidature de 2012 et de ses recommandations ou lignes directrices pour les adopter en tant que politiques consensuelles contraignantes pour les séries à venir.

Et à partir de cela, comme vous pouvez le voir si cette diapositive, le premier point ici, la première norme qui va devenir une politique consensuelle quand elle sera ratifiée par la plénière et adoptée dans le document final du PDP qui sera élaboré cette année en 2020. Point numéro un, donc continuer à servir les combinaisons ASCII à deux caractères, les codes à deux caractères pour les domaines de premier niveau. Cela ne change pas par rapport à la politique de 2007, c'est maintenu ; là, il n'y a pas de nouveauté.

Pour le point numéro deux, le premier consensus consiste à maintenir le traitement des noms de pays et de territoires dans le guide de candidature. Donc par exemple, les permutations et transpositions des chaînes sont réservées et ne sont pas disponibles pour délégation. Par exemple, un nom dans sa version intégrale listé dans la norme internationale ISO 3166-1, il s'agit de l'ISO, l'Organisme international pour les normes. Et cette norme en particulier détermine ce que sont les codes de pays et de territoires. Donc c'est un liste qui est très stable – et il s'agit d'un tiers, il ne s'agit pas de l'ICANN qui se dit quels sont les pays et les territoires, c'est un tiers qui dit ce que sont les pays et territoires en utilisant des normes de l'ONU, etc. S'il y a un nom qui figure dans cette liste dans son intégralité, par exemple United States of America, c'est un nom réservé, ce ne peut pas être un nom délégué. Et

sous sa forme abrégée, ce sera peut-être .unitedstates, cela non plus ne peut pas être délégué parce que cela fait partie de cette liste.

Ensuite, les noms qui sont en réserve exceptionnelle, il s'agit des noms ou chaînes, par exemple .uk qui a été réservé par le Royaume-Uni pour qu'il soit réservé justement et ne puisse pas être délégué. Dans cette liste, il y a les noms qui sont réservés de manière exceptionnelle.

Ensuite, il y a les noms des organisations internationales.

Donc il faut faire référence à cette liste pour voir de ce dont il s'agit. Mais ce que je vous ai mentionné, ce sont les principaux exemples.

Ensuite, il y a la liste des pays séparés. On peut la trouver facilement. Il s'agit de la liste du GAC sur les listes de noms séparés. Et c'est un peu similaire, c'est-à-dire si vous prenez United States of America, d'une manière générale, America est protégé. Ou si vous avez un nom officiel Russian Federation ou Russia, c'est protégé également. Cela, ce sont des compositions séparées qui sont protégées ou réservées et un candidat ne peut pas les demander, donc ces noms ne peuvent pas être délégués non plus.

Permutations, transpositions. Par exemple si vous avez un nom comme United States of America, permutation et transposition, America United States of, on permute l'ordre des mots, ce genre de chaînes – et là, je parle de TLD donc à droite du point – sont également réservées et ne peuvent pas faire l'objet d'une candidature. Donc c'est un petit peu le sens du point deux ici sur cette diapositive.

Le point numéro trois, c'était une pratique aussi sous le guide de candidature de 2012 pour certaines chaînes qui impliquaient une lettre

de soutien d'un gouvernement, d'une entité officielle. Ici, il est question de la composition des régions macrogéographiques ou sous-régions géographiques. Par exemple quelque chose comme .latinamerica, je pense que la région s'appelle Latin America and Caribbean, donc Amérique latine et Caraïbes. Pour demander Latin America, donc Amérique latine, il faudrait une lettre de soutien, donc 50 % des pays dans cette région devraient fournir un certain niveau de soutien, en tout cas non rejet. Donc ce n'est pas totalement réservé mais l'idée ici, c'est que ce soit plus compliqué de demander ces noms en particulier. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Autres chaînes qui impliquent une lettre de soutien de la part de gouvernement ou en tout cas une lettre de non objection, ce sont les villes capitales – c'est difficile à définir. Mais d'une manière générale, si vous êtes un territoire ou pays qui figurez sur la liste ISO 3166, si une entité veut demander une chaîne qui est la ville capitale... Merci Justine, la diapositive numéro quatre s'il vous plaît. Donc si la ville capitale d'un pays ou territoire qui figure sur la liste 3166 a l'intention de demander cette chaîne à droite du point, alors vous avez besoin d'une lettre de soutien ou de non objection de la part des autorités pertinentes. C'est ce que vous voyez sur cette diapositive. Les noms de villes capitales, toute chaîne qui soit une représentation dans toute langue de la ville capitale de tout pays ou territoire qui fasse partie de la liste ISO 3166-1.

Ensuite, vous avez les noms de villes qui ne sont pas des capitales. Ici, il s'agit de tout nom de ville s'il est clair de la part du candidat dans sa candidature que le candidat ne va pas utiliser le TLD pour des fins associées au nom de la ville. Revenons à la diapositive huit et je reviendrai ensuite sur celle-ci pour les questions. J'espère pouvoir

répondre aux questions. Je suis sûre que je vais pouvoir répondre à certaines questions mais pas à toutes.

Donc comme je vous le disais, pour la piste de travail numéro cinq, on se concentrait sur la plénière. Et même si le groupe de travail de la piste de travail numéro cinq n'est pas officiellement dissout, on travaille maintenant, on est là en fait, les membres participent mais la piste de travail numéro cinq en soi a d'ores et déjà terminé son travail. Et tous les membres, y compris les leaders, continuent à s'engager dans les principaux PDP et dans les téléconférences de leaders, etc. Donc c'est une discussion qui est encore en cours.

Ce qu'on n'a pas réussi à obtenir et atteindre au niveau multipartite : la piste de travail numéro cinq dans certains cas est très distincte avec des point de vue très distincts et on n'a pas réussi à obtenir une voie médiane. Ce qui est tout à fait pertinent, c'est les noms géographiques, l'éléphant dans la salle, c'est .amazon par exemple, la question de l'entreprise Amazon et on n'a pas réussi à obtenir cela au niveau des termes qui sont dans le guide de candidature.

Il y a les intérêts souverains également qui entrent en ligne de compte, les intérêts nationaux qui sont représentés et des intérêts plus commerciaux également qui sont très ouverts, il n'y a pas de lois internationales, de normes ou de politiques qui pourraient les gérer et assurer une délégation. Et même s'il y a eu beaucoup de travail réalisé et que certaines propositions ont été effectuées, on pensait obtenir certaines innovations mais on n'a pas réussi à les atteindre et à les obtenir.

On n'a pas ce concept linguistique dans le guide de candidature donc réserver des noms ou de chaînes dans toutes les langues, c'était pour beaucoup de personnes qui travaillaient à la piste de travail numéro cinq trop large. Et ils pensaient que cela allait être très difficile à mettre en œuvre. Il y a eu quelques propositions par rapport uniquement aux langues de Nations Unies mais pas au niveau de toutes les langues parlées. Et en fait, on a gardé la recommandation dans toute langue que ce soit.

On n'a pas réussi non plus à obtenir un consensus non plus sur les noms de villes n'étant pas des capitales ; il n'y a pas eu de recommandation à ce niveau. D'autres normes que nous allons voir à la diapositive suivante. La piste de travail cinq n'a pas obtenu un consensus. C'est ce dont on parlait, je pense, dans les détails et je vais voir si vous avez des questions auxquelles je pourrai essayer de répondre.

Vous savez, le PDP existe toujours, il est en cours et jusqu'à la fin 2020, c'est une procédure ultérieure. Et comme l'a dit Jonathan, At-Large est préoccupée du fait que de nombreux noms qui ont une grande valeur pour des populations autochtones, que rien n'a été obtenu ou atteint. Mais la piste de travail n'est pas encore finie et est toujours en cours. Donc j'encouragerais les membres d'At-Large à continuer à soulever ces points.

JONATHAN ZUCK :

Merci Javier. Il y a des questions que je vois dans le chat. Il y a peut-être des personnes qui veulent lever la main également. Des questions de substitution, noms de capitales de pays, villes n'était pas des capitales, les diverses protections, vous voulez clarifier un petit peu cela ?

JAVIER RUA-JOVET : Justine, peut-être que vous pouvez répondre si vous le désirez. Mais en général, il y a une protection pour le nom des villes capitales. Elles ne peuvent pas être déléguées sans qu'il y ait une lettre de soutien ou une lettre de non objection. Mais il n'y a pas eu d'accord pour les villes n'étant pas des capitales. Si vous passez à la diapositive quatre, Justine va peut-être nous en dire plus.

JUSTINE CHEW : Je pense que vous allez mieux comprendre en voyant cette diapositive.

Lorsque l'on parle de protections préventives, cela requière une lettre de soutien ou de non objection du gouvernement ou d'une autorité locale.

En ce qui concerne les noms de villes capitales, ce n'est pas requis tant que c'est sur la liste des capitales qui existent. Par contre, on a besoin d'une lettre de non objection à ce moment-là.

Il y a un double de test pour les noms de villes n'étant pas des capitales. Cela veut dire qu'il faut clairement indiquer dans le dossier de demande qu'ils utilisent le TLD pour des objectifs associés avec le nom de la ville et que cette chaîne est listée sur des documents officiels de la ville.

Merci.

JAVIER RUA-JOVET : Bill, allez-y.

BILL JOURIS : Est-ce qu'on a considéré le fait que certains noms de villes ne sont pas particulièrement uniques. Par exemple, il y a des San Jose qui ne sont pas des capitales. Donc si vous pouvez avoir une lettre d'un maire ou mairesse d'une ville, cela ne va pas entrer en ligne de compte pour tous les cas de figure.

JAVIER RUA-JOVET : Si vous prenez San Jose, la capitale du Costa Rica, c'est clairement une capitale sur la liste de l'ISO 3166, et San Jose Californie en Californie qui n'est pas une capitale, à ce moment-là, il y aurait ce double test dont on vous a parlé. Et on a débattu de cela en effet. La protection de villes doit être restreinte aux villes qui ont véritablement besoin d'être protégées. On en a beaucoup parlé durant notre travail de la piste numéro cinq.

JONATHAN ZUCK : Je crois que Bill essayait de nous donner un exemple d'une ville qui n'était pas une capitale. On peut réfléchir à une ville qui n'est pas une capitale mais qui existe dans de nombreux endroits du monde avec le même nom ; cela peut poser problème comme l'indiquait Bill.

BILL JOURIS : Oui, tout à fait.

JAVIER RUA-JOVET : Je ne me souviens pas de tout mais il y a beaucoup de délibérations à ce sujet. Il y a des noms qui sont très communs. Lorsque vous avez un TLD, vous avez un monopole et si c'est très courant, est-ce que ce doit être autorisé ou pas, est-ce que c'est une bonne politique ? Je ne me

rappelle pas exactement de la politique qui existe actuellement mais c'est quelque part dans nos présentations.

ALEXANDER SCHUBERT: Je me rappelle de quelque chose. Je suis Alexander Schwertner, fondateur de .berlin et actuellement, je travaille pour cinq villes américaines pour la prochaine série. Et tout ce que je fais dans la journée, c'est de réfléchir justement à des villes qui veulent avoir des TLD.

Le problème que nous avons, par exemple Oakland en Californie veut .oakland comme TLD. Et il y a des petites villes qui s'appellent Oakland dans le monde. Donc ils peuvent aller voir le maire et indiquer : « Nous avons déjà 10 000 personnes. » Ils peuvent obtenir une signature, la signature d'une petite ville Oakland située dans le monde et à ce moment-là, ils pourraient obtenir un TLD. C'est assez simple.

Si vous voulez .shanghai par exemple où il y a pratiquement 25 millions d'habitants, si vous avez une lettre de non objection de la ville de Shanghai, vous pouvez déposer le nom Shanghai et essayer d'obtenir un TLD. Dire : « Je veux .shanghai et vous ne spécifiez pas quoi que ce soit, vous déposez un dossier de demande, rien ne vous empêche véritablement d'obtenir un TLD. Il faut donner des raisons pour l'obtention possible d'un TLD, d'un nom de domaine générique. Mais si vous ne dites pas « Je veux .shanghai ou .oakland. », vous pouvez passer à travers parce qu'il n'y a pas eu de lettre d'objection. Vous n'indiquez pas « C'est pour les citoyens d'une ville. » par exemple et vous pouvez passer à travers. Donc c'est inquiétant pour les maires des villes parce

qu'ils ont beaucoup de problèmes pour protéger le nom de leur ville en tant que TLD. Donc cela pose problème.

JONATHAN ZUCK :

Merci Alexander. Je crois qu'on va revenir là-dessus dans notre deuxième partie de notre téléconférence aujourd'hui. Marita Moll a parlé déjà de cette question.

Je pense que c'est le bon moment de passer à la présentation de Justine, qui va nous parler de ces fiches de score.

JUSTINE CHEW :

Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la présentation suivante. Je sais qu'on n'a pas beaucoup de temps et qu'il nous reste environ une demi-heure. On ne peut parler de tout aujourd'hui, donc nous devons peut-être faire une autre présentation sur ce tableau de bord. Nous allons passer à la page suivante de ce tableau de bord. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais vous donner quelques notes d'introduction pour essayer de résumer un petit peu la situation. Je ne crois pas que Marita Moll soit avec nous aujourd'hui. Avec Christopher, nous allons être en mesure de répondre à vos questions néanmoins.

Vous voyez les six premiers points. Les points essentiels pour At-Large, il y en a une dizaine. Les objectifs clés pour des politiques. Christopher, vous voulez peut-être nous dire quelques mots à ce sujet, les objectifs principaux de politiques pour At-Large ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci Justine. Très rapidement parce qu'en effet, nous n'avons pas beaucoup de temps.

Tout d'abord, un commentaire général, j'ai bien peur de vous dire que nous sommes confrontés à l'échec de la piste de travail numéro cinq de donner lieu à une quelconque amélioration du guide de candidature de 2012. Je pense que tous les risques politiques et pratiques dont nous avons hérité qui proviennent de la position de la GNSO restent entiers.

Je pense que du point de vue de l'At-Large – et en particulier dans l'intérêt des utilisateurs de l'internet actuels et futurs dans les zones géographiques –, At-Large et l'ICANN doivent respecter le principe général suivant : à savoir que même si le nom n'est pas juridiquement protégé, les candidats que nous avons à la GNSO n'ont absolument aucun droit de demander des noms géographiques. Donc le premier point confirme du point de vue de l'utilisateur qu'ils ont des droits, des droits intrinsèques par rapport aux noms géographiques.

Deuxièmement – et je pense que l'un d'entre vous l'a déjà évoqué – on parle ici d'une politique mondiale qui a été appliquée dans les faits à ce jour pratiquement entièrement en anglais. Et la politique devra être appliquée de manière cohérente dans les scripts, les juridictions, les langages, etc.

Et la piste de travail numéro cinq n'a absolument pas pris compte des IDN, il y a très peu de discussions et une très faible participation malheureusement de la part des IDN quant à la manière de savoir comment cette politique serait mise en œuvre. Par exemple, je peux vous parier qu'il y a de très grandes villes qui ne sont pas des capitales qui, lorsqu'elles ont pris conscience du fait que c'était une politique qui

allait permettre à des tiers de mettre en danger leur nom géographique, elles s'en sont réellement prises à l'ICANN et étaient curieuses vis-à-vis de l'ICANN.

Et troisième point, vous le voyez ici à l'écran, pourquoi est-ce qu'il y a un intérêt si grand de pays tiers par rapport aux noms géographiques ? Et pour moi, cela a été un moment de surprise et de révélation il y a trois ans lorsque j'ai compris parce que...

JONATHAN ZUCK : Christopher, excusez-moi, je suis réellement désolé mais je crois que Justine veut en parler.

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, je suis sur le point de terminer. Je crois que cela fait deux ans maintenant qu'on a eu cet exercice. Je m'en tiens là donc mais il y a beaucoup à dire, sans pour autant empiéter sur les noms géographiques. Merci.

JUSTINE CHEW : Merci Christopher.

Pour répondre à ce que disait Javier sur le chat, oui, effectivement, le rapport de la piste de travail numéro cinq reflète ce qui a été décidé en termes de consensus et ce qui n'a pas été décidé en l'absence de consensus. Mais cela ne veut pas dire pour autant que nous avons perdu cette bataille. Ce n'est pas accepté en tant que politique en soi. Le groupe de travail sur les procédures ultérieures a analysé ce rapport et même s'il y a encore marge de manœuvre pour qu'At-Large puisse

intervenir si elle le souhaite, on ne suggère pas que les choses qu'on a présentées aujourd'hui devraient forcément donner lieu à cela, on est ouverts aux discussions. On veut simplement informer les gens sur le fait que ces choses ont lieu. Et si vous voulez les modifier, alors agissez pour les modifier. Donc la question est de savoir qu'est-ce qu'on veut faire par rapport à cela.

Pour avancer un petit peu dans cette présentation, on peut passer à la section où il y a quatre colonnes s'il vous plaît. Bien.

Donc le tableau de bord analyse des choses dans les sections. En fait, là, on devrait indiquer dans la colonne non pas le groupe de travail sur le PDP des procédures ultérieures mais plutôt le groupe de travail sur la piste de travail numéro cinq. Donc ici, l'objectif, c'est d'avoir une idée de ce qui va fait l'objet de recommandations en soi.

Le premier point que vous voyez ici à l'écran, c'est ce que Christopher a évoqué et apporté dans les travaux de la petite équipe. Donc je vais demander à Christopher de bien vouloir nous présenter ce point très brièvement s'il vous plaît.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci Justine.

Oui. Lorsque j'ai lu le rapport de la réunion de la GNSO à Montréal, j'ai été très surpris de voir que la GNSO acceptait le rapport de la piste de travail numéro cinq en bloc et qu'il n'y aurait pas de discussion ultérieure. Et je suis d'accord avec Justine pour dire qu'il nous faut décider de ce qu'on peut faire par rapport à la situation actuelle parce

que cela va donner lieu à des situations très problématiques pour l'avenir.

Merci.

JUSTINE CHEW :

Très bien, merci. J'espérais, Christopher, que vous alliez parler de la position que nous proposons et de ce qui doit être fait.

S'il vous plaît, pour la personne qui contrôle l'écran, est-ce que vous pouvez descendre un peu plus s'il vous plaît ?

CHRISTOPHER WILKINSON :

En fait, le problème de fond a été la structure du groupe de travail de la piste de travail numéro cinq en termes de mandat parce qu'il y avait suffisamment de personnes de la GNSO qui ne voulaient rien changer. À cela s'ajoutait la participation de trois AC et SO, ce qui fait qu'on n'a pu engendrer aucun progrès.

Et je pense que la leçon à retenir ici à l'attention du Conseil d'Administration de l'ICANN, c'est qu'il faut prendre soin de s'assurer que les SO et AC ne puissent pas entraver l'évolution vers les différents consensus. Et il y a ici une mise en garde pour l'avenir. Toutefois, je pense que le cas Amazon, entre autres, a donné lieu d'ailleurs à l'idée même de créer le groupe de travail sur la piste de travail numéro cinq pour éviter que des problèmes de ce genre ne surviennent dans les séries ultérieures.

Donc si vous voulez réellement corriger cette situation et en fin de compte protéger l'ICANN vis-à-vis d'une série d'erreurs graves d'un

point de vue politique et géographique, ce qui est incarné dans le texte actuel, alors il faut agir. Et je suis d'accord avec Justine pour dire qu'il est temps d'agir. Et peut-être qu'avec d'autres intérêts externes, on peut ensemble améliorer les choses.

JUSTINE CHEW :

Merci Christopher. Nous en avons peut-être fini avec le point numéro un. Pouvez-vous passer au point numéro deux s'il vous plaît ?

Le point numéro deux fait référence à la définition des termes géographiques ou noms géographiques. Ici, la piste de travail numéro cinq n'est pas parvenue à un accord pour étendre la définition. Là encore, cette partie a été rédigée par Christopher. Alors Christopher, je vous pose la question, est-ce que vous voulez parler de cela et vous en tenir aux points ici indiqués dans le texte ?

CHRISTOPHER WILKINSON :

Oui. En fait, le problème de fond, c'est qu'au-delà des codes de pays, l'ISO 3166 a des points forts et des points faibles. Et je pense que c'est une erreur de limiter la considération des termes géographiques et noms géographiques à la norme ISO 3166, parce qu'il y a toute une série beaucoup plus large de questions des langues et scripts différents, des territoires qui devraient être pris en considération et qui malheureusement ne l'ont pas été.

Alors l'ICANN pourrait constituer une base de données mondiale sur les noms géographiques, ce serait tout à fait possible, donc que l'ICANN s'occupe de constituer une base de données mondiale. Et pour ce faire – et je reviens là à la question des noms géographiques qui se

chevauchent – on aurait besoin d’une structure permanente ou d’un comité permanent qui faciliterait le processus d’arbitrage par rapport aux noms qui posent problèmes ou qui sont difficiles.

Je pense qu’en fait, le problème est ailleurs. Au sein de la GNSO et au sein du PDP, il y a encore l’intention de prendre tous les noms ensemble et de se dépêcher pour accaparer les noms géographiques. Cela a été une erreur et je pense qu’on a besoin d’une mesure en place, soit pour libérer les noms en fonction de critères convenus, mais absolument pas d’essayer de faire tout en même temps.

Je ne vois rien d’autre sur l’écran mais il y a un petit problème avec le format ici parce que certains des commentaires continuent sur la page suivante. Mais bon, de toute façon, on vous a fourni un lien vers ce document, vous pourrez le consulter. Et Justine et moi-même sommes à votre disposition si vous avez des commentaires ou des questions sur cette question.

JUSTINE CHEW :

Merci Christopher.

Qui contrôle l’écran ? Est-ce que vous pourriez essayer de réduire la taille du document pour qu’on en voit plus sur l’écran ?

En attendant, j’aimerais que Dev nous dise, puisqu’il l’a indiqué sur le chat, qu’il n’est pas d’accord avec quoi d’autre pour le numéro deux.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Merci. Vous m’entendez ? Bonjour à tous.

JUSINTE CHEW : Oui.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : En fait, je ne suis pas d'accord avec ce que vous avez dit par rapport à l'ICANN et les noms géographiques. Le fait qu'il n'y ait pas eu de liste toute prête pour les noms géographiques, qu'il n'aient pas été normalisés et que la piste de travail numéro cinq n'a pas pu avoir de consensus par rapport à ce sur quoi il fallait se mettre d'accord, je pense que l'ICANN ne peut pas non plus normaliser cela. Parce qu'effectivement, l'ISO 3166, c'est une excellente manière d'établir un catalogue des noms géographiques. Mais il faudrait qu'il y ait une procédure par rapport aux noms qui sont ajoutés, etc.

Donc je pense que l'ICANN a un rôle à jouer par rapport aux noms géographiques. Voilà le commentaire que j'avais à faire par rapport au point numéro deux.

ALEXANDER SCHUBERT : Est-ce que je peux prendre la parole ?

JUSTINE CHEW : Oui, très brièvement s'il vous plaît. Allez-y Alexander.

ALEXANDER SCHUBERT : Une suggestion de comment résoudre ce problème dont on a parlé, c'est que chaque pays protège certains noms et choisit quels noms protéger. Comme cela, on n'a pas besoin d'aller chercher tous les noms

de ville. Mais chaque pays pense qu'il doit protéger certaines villes, régions, donc soumettre des chaînes des noms qui sont importants pour leur pays et on pourrait travailler de cette manière.

JUSTINE CHEW :

Merci Alexander.

D'autres commentaires sur le point numéro deux, définition des termes géographiques et des noms géographiques ?

Nous allons passer au point trois. Les personnes voulant commenter peuvent le faire en levant la main ou en utilisant le chat. Vous pouvez toujours m'écrire et me contacter par courriel et nous pouvons poursuivre les débats. Nous avons des interférences sur la ligne, je crois qu'il y a une ligne ouverte. Merci de l'éteindre.

Les termes n'étant pas dans le guide de candidature, les termes qui ne rentrent pas dans ce qui sont considérés comme étant des noms géographiques dans le guide de candidature qui est actuellement valide. La piste de travail cinq n'a pas pu établir un soutien fort pour tout changement, donc pas de changement dans le guide de candidature. Une nouvelle fois, je vais demander à Christopher d'être bref mais de nous expliquer un petit peu cette situation.

CHRISTOPHER WILKINSON :

Merci Justine.

C'est plusieurs problèmes que nous avons ici par rapport à 3166, la standardisation de l'ISO, et la plupart des personnes considèrent cela comme étant des noms géographiques.

Ce sont des concepts géographiques et d'ailleurs, je dirais qu'à un moment ou à un autre, on va se rendre compte pas obligatoirement qu'ils veulent utiliser ces termes mais qu'ils ne veulent pas qu'ils soient utilisés par des parties tierces qui n'ont aucun rapport avec les régions géographiques dont on parle. Il me semble que nous devons avoir une procédure pour la résolution des conflits et la coopération. C'est ce que je disais au début de cet appel. La communauté de l'ICANN doit reconnaître qu'il y a des droits à des noms géographiques qui vont beaucoup plus loin qu'ISO 3166.

Au point quatre, c'est très clair. Je sais qu'Alexander également à un point de vue là-dessus. Mais la GNSO a une préférence pour des protections préventives par rapport aux curatives, c'est-à-dire que si vous voyez un problème, vous pouvez essayer de le corriger. Je ne pense pas que ce soit faisable pour les noms géographiques alors qu'on n'a pas d'accord sur ce qui doit être protégé ou pas. Donc moi, j'ai une forte préférence pour des méthodes de protections préventives avec une autorisation au préalable dans le cadre des candidatures et des dossiers qui sont déposés.

Alexander, je crois que vous n'êtes pas d'accord avec cela. Vous pouvez nous dire quelques mots sur ces protections préventives par rapport aux protections curatives.

JONATHAN ZUCK :

Je pense qu'on devrait avoir un débat plus large parce que nous allons devoir arriver à un appel pour trouver un consensus au niveau d'At-Large. On n'a pas réussi à travailler de visu là-dessus parce que personne ne tombait d'accord sur le fait que les communautés avaient

le dernier mot, les gouvernements avaient le dernier mot ou pas concernant ces noms géographiques. Donc il faut être prudent par rapport à la perspective de l'At-Large par rapport aux déclarations que l'At-Large va essayer de faire par consensus. Je crois qu'on va devoir travailler à un consensus au niveau d'At-Large par rapport à ces thématiques.

JUSTINE CHEW :

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Comme je l'ai dit auparavant, ce tableau de bord souligne simplement quelques idées sur les problèmes. Nous avons certaines préoccupations pour certains d'entre nous. Nous proposons d'étudier pourquoi c'est toujours problématique et de voir comment on peut résoudre cela. S'il y a des désaccords, si on pense qu'il doit y avoir des changements à effectuer, on peut en débattre et c'est pour cela que nous avons cet appel aujourd'hui. Sinon, on peut essayer plus de trouver un consensus au niveau d'At-Large pour voir quels sont les points qui sont présentés plus que d'autres par exemple.

Passons au point numéro cinq. Là, je souligne les points sur lesquels on [inaudible] un petit peu. Et nous pouvons continuer à débattre de ces points.

En ce qui concerne les traductions, point cinq, je crois qu'il n'y a pas eu de consensus dans la piste de travail cinq pour changer ce qui s'appliquait par rapport à cette règle dans toute langue. Actuellement dans le guide de candidature, on maintient ; vous voyez sur la deuxième colonne qu'il y a des règles du guide de candidature 2012 seraient maintenues si une chaîne n'est pas disponible et sa traduction dans toute langue par rapport aux standards ISO. À ce moment-là, la chaîne

est sujette à une lettre de soutien ou de non objection s'il y a une représentation dans toute langue du nom de la ville capitale de tout pays ou territoire étant dans la norme ISO 3166.

Jonathan, vous avez posé une bonne question. Quel est le calendrier pour finaliser un petit peu dans le cadre des procédures ultérieures SubPro le travail d'At-Large ? Je crois qu'on nous demande de faire un rapport final SubPro. Je crois que cette piste de travail va être incorporée dans les procédures ultérieures mais nous travaillons actuellement à cela pour voir si l'on peut établir un consensus au sein de l'At-Large. Et si on veut présenter plus fortement certains points par rapport à d'autres, si nous pensons fortement que certains points doivent être exprimés, on peut travailler en collaboration avec le GAC par exemple puisqu'on travaille déjà à un groupe SubPro avec eux. Est-ce qu'on peut partager certains points ? Est-ce que l'ALAC et le GAC peuvent proposer des options supplémentaires, proposer et pousser certains points qui paraissent importants aux deux entités ?

JONATHAN ZUCK :

Merci Justine. Je crois qu'il y a plusieurs points d'entrée à cela. On peut répondre durant la période de commentaires publics ou pas. Mais il faut bien réfléchir en ce qui concerne les dates limites et le calendrier. Et les commentaires publics sur les procédures ultérieures, quand ils se concluent ?

CHERYL LANGDON-ORR :

Je peux répondre à cela ?

JONATHAN ZUCK : Oui. Allez-y Cheryl.

JUSTINE CHEW : Le rapport final n'est pas encore ouvert. Allez-y Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Nous avons un rapport final qui sera dans les mains du conseil de la GNSO à la fin de l'année 2020. Ce n'est pas encore confirmé mais il y aura des commentaires publics qui, je pense, auront lieu vers septembre ou octobre. Vous aurez donc en novembre d'autres commentaires publics pour le CPWG. Et l'ALAC peut à tout moment conseiller le Conseil d'Administration de l'ICANN, comme vous le savez.

JUSTINE CHEW : Très bien.

Il ne nous reste que trois minutes à notre appel. Jonathan, vous voulez conclure peut-être et peut-être nous pourrions reparler de cela lors d'un autre appel ?

JONATHAN ZUCK : Oui Justine, merci beaucoup.

Nous allons avoir besoin de faire une autre téléconférence à ce sujet. Cela représente beaucoup de travail mais j'apprécie beaucoup le travail qui a déjà été réalisé par la petite équipe pour soulever et identifier ces points. On a vraiment besoin d'en reparler lors d'une autre téléconférence pour atteindre un consensus au niveau de l'At-Large et voir quelle sera la meilleure manière de procéder. Je crois que pour le

moment, on n'arrive pas encore à un consensus. Donc nous prenons la mesure d'organiser un autre appel, le personnel va s'en occuper. Je vais travailler avec Justine pour voir la meilleure manière de gérer cet appel de manière efficace et d'incorporer un consensus que l'on pourra éventuellement obtenir.

Alan, vous vouliez dire quelque chose ? On ne vous entend pas.

ALAN GREENBERG : Vous m'entendez ?

JONATHAN ZUCK : Oui.

ALAN GREENBERG : Je sais qu'il y a beaucoup d'inquiétudes à ce niveau, le fait que le processus PDP de la GNSO n'est pas parfait pour nous. Mais ne passons pas trop de temps sur certains de ces désaccords. Je crois que pour le moment, nous devons faire des déclarations sur ce qui pour nous en tant que groupe est important. Et ce n'est pas la peine de toujours répéter le fait que le processus n'était pas satisfaisant. Nous sommes qui nous sommes, avançons et proposons des points.

JONATHAN ZUCK : Merci Alan, c'est noté.

Nous allons organiser un autre appel que nous allons structurer.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé aujourd'hui. Nous allons être à chaque fois plus efficaces. J'apprécie la participation de toutes et de tous. Merci beaucoup, bonne journée.

YEŞİM NAZLAR :

La réunion est conclue. Nous vous souhaitons une excellente journée.
Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]